

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

PRESTATIONS DE RÉFÉRENCIEMENT, DE MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME ET DE FOURNITURE DE MOYENS TECHNIQUES

version du 05 février 2019



Les présentes Conditions Générales de Prestations de services définissent l'ensemble des droits et obligations issus de la relation contractuelle entre :

- D'une part, la société SHERFI SAS, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 11 Villa Collet 75014 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 483525838, qui exploite un site Internet à l'adresse <https://www.wepsee.com/> (Ci-après, la Plateforme).
- Et, d'autre part, tout praticien souhaitant proposer une Téléconsultation et recourant aux services techniques de SHERFI SAS afin d'organiser la mise en relation avec des Utilisateurs (Ci-après, le Praticien).

Il est expressément admis par le Praticien que SHERFI SAS n'agit qu'en tant que plateforme technique fournissant les moyens techniques (vidéo, son, Plateforme, agenda, réservation, messagerie électronique) nécessaires à la mise en relation du Praticien proposant des Téléconsultations (dont le Praticien est seul responsable), avec l'Utilisateur.

Attention : pour toute situation d'urgence concernant une détresse vitale et/ou psychologique et/ou toute autre situation considérée comme urgente, le Praticien doit utiliser les services adaptés (112, 15, 18).

Le Praticien accepte, sans réserve, les présentes Conditions Générales de Prestations de services ainsi que les documents auxquels elles font référence lorsqu'il crée un Compte Praticien. Le refus des Conditions Générales de Prestations de services a pour conséquence d'empêcher la création du Compte du Praticien.

SHERFI SAS se réserve la possibilité de modifier les Conditions Générales de Prestations de services à tout moment ; dans ce cas, une acceptation sera alors demandée au Praticien. Le refus de ces Conditions Générales de Prestations de services nouvelles conduira à l'arrêt d'utilisation de la Plateforme et à la fermeture du Compte Praticien.

Aucunes conditions particulières autres que celles de SHERFI SAS ne peuvent prévaloir sur les Conditions Générales de Prestations de services étant précisé que ces dernières sont complétées



par les Conditions Générales de Téléconsultation pour la relation entre les Praticiens et les Utilisateurs. Toute clause contraire est donc inopposable.

Les services proposés par SHERFI SAS sont destinés aux seules personnes ayant la capacité de consentir à un traitement de données personnelles. Il est interdit aux personnes ne disposant pas de cette capacité et notamment aux mineurs de souscrire aux services proposés par SHERFI SAS.

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Prestations de services ont pour objet d'encadrer les relations entre SHERFI SAS qui intervient en qualité de plateforme technique, d'une part, et les Praticiens souhaitant utiliser la Plateforme de SHERFI SAS pour la mise en place et l'organisation de Téléconsultations.

2. Définitions

Abonnement : désigne le prix mensuel versé par le Praticien aux fins d'accéder aux services de SHERFI SAS : mise à disposition de la Plateforme, fourniture des moyens techniques vidéo, son, des fonctionnalités de la Plateforme.

Compte : désigne l'espace réservé aux Praticiens leur permettant de personnaliser leur espace, de consulter et gérer leurs Téléconsultations et leurs notifications.

Téléconsultation : désigne le rendez-vous réalisé sur l'interface de téléconsultation mise à disposition sur la Plateforme entre l'Utilisateur et le Praticien.

Création d'une Téléconsultation : désigne le processus initié par le Praticien au terme duquel SHERFI SAS référence une Téléconsultation sur la Plateforme. La Création d'une Téléconsultation est conditionnée par l'acceptation de SHERFI SAS de la candidature du Praticien pour utiliser la Plateforme, la création d'un Compte Praticien ainsi qu'à l'acceptation des Conditions Générales de Prestations de services.

Données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques qui lui sont propres.

Espace Praticien : désigne la page de la Plateforme permettant au Praticien de créer, de configurer et de personnaliser son Compte et de gérer ses Téléconsultations.

Identifiants : désigne le nom du Compte ainsi que le mot de passe permettant au Praticien de se connecter à son Compte sur la Plateforme.



Inscription : désigne le processus initié par le Praticien au terme duquel SHERFI SAS lui crée un espace personnel sur la Plateforme.

Prix de la Téléconsultation : désigne le prix total de la prestation de Téléconsultation. Les prix sont exprimés TTC.

Plateforme : désigne le site hébergé à l'adresse suivante : <https://www.wepsee.com>, et tous les services logiciels associés disponibles à l'utilisation.

Praticien : désigne la personne réalisant une prestation de Téléconsultation sous sa responsabilité par l'intermédiaire de la plateforme SHERFI SAS. SHERFI SAS n'agit qu'en tant que plateforme technique, les Praticiens sont seuls responsables de leurs consultations et des conseils prodigués.

Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de Données à caractère personnel.

Utilisateur : toute personne se connectant à la Plateforme. L'Utilisateur peut être un simple visiteur de la Plateforme ou bien titulaire d'un Compte.

Validation de la Commande : désigne l'opération de validation des informations transmises notamment concernant le contenu de la Commande et le Prix payé par l'Utilisateur lors de la Commande.

3. Entrée en vigueur et durée

Les présentes Conditions Générales de Prestations de services entrent en vigueur à la date de création du Compte Praticien.

Les Conditions Générales de Prestations de services sont applicables pour toute la durée d'ouverture du Compte Praticien et à toute question, même postérieure, se rapportant à l'utilisation de celui-ci.

UTILISATION DE LA PLATEFORME – INSCRIPTION ET CRÉATION D'UN COMPTE

4. Accès à la Plateforme

L'accès à la Plateforme se fait notamment à partir d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'un autre terminal nomade connecté à un réseau de télécommunication selon les protocoles de communication utilisés sur le réseau Internet.

Le Praticien est informé que le coût de l'accès et de la navigation sur la Plateforme est à sa charge exclusive.



5. Disponibilité de la Plateforme

La Plateforme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'évènement extérieur à SHERFI SAS.

Toutefois, une interruption de la Plateforme peut intervenir notamment pour raison de maintenance ou de mise à jour nécessaire au bon fonctionnement de la Plateforme. L'accès en tout ou partie de la Plateforme peut être suspendu sans avis préalable du Praticien.

SHERFI SAS n'est tenue à aucune obligation de résultat concernant l'accessibilité technique à la Plateforme et n'est en aucun cas responsable des interruptions et des conséquences qui peuvent en découler.

Le Praticien est informé que SHERFI SAS peut mettre fin ou modifier les caractéristiques des services offerts sur la Plateforme, à tout moment. SHERFI SAS garantira l'accès aux Téléconsultations d'ores et déjà payées et commandée ou mettre en place un remboursement si l'accès est impossible de son fait.

6. Navigation sur la Plateforme

Afin de permettre le bon fonctionnement de la Plateforme, certaines contraintes techniques doivent être respectées par les Praticiens, celles-ci étant susceptibles d'être modifiées. Ces contraintes sont notamment :

- Versions minimales des navigateurs : Internet Explorer 11, Microsoft Edge 12, Chrome 70, Firefox 64, Safari 11, Opéra 57, iOS Safari 12, Chrome for Android 70
- Connexion haut débit
- Webcam et micro, hauts parleurs ou écouteurs,

Le Praticien s'interdit toute action susceptible d'entraver ou de perturber le bon fonctionnement ou l'accessibilité technique de la Plateforme, sous peine d'engager sa responsabilité et d'entraîner la suppression de son Compte selon les modalités définies à l'article 25.

De même, le Praticien s'interdit tout mode d'enregistrement audio ou vidéo des Téléconsultations, autre que le service proposé par SHERFI SAS.

7. Accès aux fonctionnalités et Inscription

L'accès à l'ensemble des services est conditionné à l'acceptation de la candidature du Praticien par SHERFI SAS puis à son Inscription sur la Plateforme.

7.1 Candidature

Au préalable de toute inscription sur la Plateforme, le Praticien devra transmettre sa candidature à SHERFI SAS à l'adresse suivante : <https://www.wepsee.com/fr/apply.html>



Le candidat devra :

- Présenter ses diplômes universitaires français certifiés conformes à l'original ;
- Transmettre ses articles professionnels, sa thèse, ou au minimum son mémoire de fin de cursus afin que les membres du comité scientifique de SHERFI SAS considèrent que le travail du candidat soit en adéquation avec les exigences et orientations cliniques de SHERFI SAS ;
- Passer quatre (4) entretiens avec un membre du comité scientifique de SHERFI SAS, notamment en vue de vérifier ses méthodes de travail, ses réponses apportées aux situations d'urgence ainsi qu'aux principales problématiques cliniques rencontrées en téléconsultation ;
- Posséder un système de téléconsultation adapté (cadre de consultation, installation informatique de qualité, haut débit internet) ;
- Adhérer à la société savante scientifique FINK <https://www.fink.care/>
- Suivre le programme de formation continue « Wepsee-Pro » ;
- Disposer d'un compte bancaire professionnel avec IBAN ;
- Fournir une attestation d'assurance à jour ;
- Réaliser une Téléconsultation test ;

Après leur étude, SHERFI SAS validera l'inscription du Praticien sur la Plateforme.

7.2 Inscription

Une fois sa candidature acceptée par SHERFI SAS, le Praticien devra communiquer les informations requises et accepter les présentes Conditions Générales de Prestations de services. En s'inscrivant le Praticien déclare disposer :

- des formations et diplômes annoncés,
- de l'expérience et des références annoncées,
- des domaines de compétence annoncés.

Tout manquement à ces déclarations exposera le Praticien à la fermeture de son Compte ainsi qu'à d'éventuelles demandes d'indemnisation de SHERFI SAS en fonction du préjudice généré.

Un mot de passe provisoire sera fourni par SHERFI SAS au Praticien; ce dernier pourra le modifier dans son Espace Praticien.

Une copie des Conditions Générales de Prestations de services lui sera remise par mail (format PDF) suite à l'inscription et sera consultable à tout moment. De même, le Praticien devra accepter la Politique de Confidentialité, qui fait partie intégrante des Conditions Générales de Prestations de services, ainsi que les Conditions Générales de Téléconsultation qui le lient directement aux Utilisateurs dans le cadre de ses prestations.

Il est toutefois possible de bénéficier de certains services sans être inscrit sur la Plateforme : consultation des informations sur la Plateforme, lecture des articles du blog WikiPsee.



L'Inscription sur la Plateforme permet au Praticien d'accéder à l'ensemble des services proposés par SHERFI SAS sur la Plateforme, à savoir :

- Créer une page Praticien et personnaliser son Compte ;
- Fournir ses disponibilités pour les Téléconsultations et partager son agenda ;
- Accepter ou refuser des rendez-vous avec des Utilisateurs et les associer à son Compte ;
- Fixer directement des rendez-vous avec des Utilisateurs qui le sollicitent ;
- Recevoir des notifications concernant des Téléconsultations ;
- Bénéficier d'un historique des Téléconsultations réalisées ;
- Bénéficier des listes de Téléconsultations à venir et en attente de validation ;
- Bénéficier d'une liste et de fiches des Utilisateurs attribués ;
- Participer à des discussions ;
- Consulter les informations présentes sur la Plateforme.

8. Identifiants

Après validation de l'Inscription du Praticien, les Identifiants du Praticien sont activés.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, seuls ces Identifiants permettent au Praticien d'accéder à la Plateforme.

Le Praticien met en œuvre sous sa responsabilité l'ensemble des mesures de sécurité utiles et pertinentes pour les besoins de la protection des accès à son Compte Praticien.

Le Praticien est le seul responsable de ses Identifiants. Il supporte seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ses Identifiants par des tiers ou de leur perte.

Le Praticien s'engage à informer SHERFI SAS sans délai de la perte ou du vol de ses Identifiants.

9. Précautions du Praticien

SHERFI SAS ne garantit pas que les serveurs hébergeant la Plateforme et sur lesquels SHERFI SAS n'a aucun moyen d'action, sont exempts de virus et autres composants dangereux.

Il appartient donc au Praticien de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Le Praticien accepte le fait que SHERFI SAS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages fortuits, matériels et/ou immatériels, directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation de la Plateforme, y compris l'inaccessibilité, les pertes de données, détériorations, destructions ou virus qui pourrait affecter l'équipement informatique du Praticien, et/ou de la présence de virus sur sa Plateforme.



Par ailleurs, tout contenu téléchargé et/ou obtenu, de quelque manière que ce soit, lors de l'utilisation de la Plateforme, l'est aux risques et périls du Praticien. SHERFI SAS n'est aucunement responsable des dommages et/ou pertes de données. En ce qui concerne les Données Personnelles, des stipulations spécifiques sont mentionnées ci-dessous.

10. Utilisation de la Plateforme

Le Praticien s'interdit notamment, sans que cette liste soit limitative :

- de « *revendre* » ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou des Utilisateurs ou Praticiens le contenu de la Plateforme, à titre onéreux et/ou gratuit ;
- d'utiliser la Plateforme en vue d'adresser, sous quelque forme que ce soit, de la publicité ou des éléments à caractère promotionnel non sollicités ;
- de diriger les Utilisateurs ou Praticiens indirectement ou directement, notamment par des liens hypertextes, vers d'autres sites Internet qui seraient susceptibles de ne pas respecter la législation applicable ou les présentes Conditions Générales de Prestations de services.

L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du Compte est conservé et archivé par SHERFI SAS conformément à ses obligations de conservation des documents et d'archivage.

SHERFI SAS peut se prévaloir de tout élément reçu ou conservé directement ou indirectement par la Plateforme quel qu'en soit la nature et le support à des fins probatoires.

11. Contenu de la Plateforme

Les informations publiées par SHERFI SAS et contenues sur la Plateforme sont non-contractuelles et fournies à titre informatif, gratuit, et sans aucune obligation de la part de SHERFI SAS qui peut les modifier sans préavis.

SHERFI SAS s'efforce de fournir sur la Plateforme des informations aussi précises que possible. Toutefois, SHERFI SAS ne pourra être tenue pour responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers notamment des Praticiens qui lui fournissent ces informations.



MISE EN LIGNE DE TÉLÉCONSULTATIONS – RELATIONS ENTRE SHERFI SAS ET LES PRATICIENS

12. Mise en ligne de son agenda et création de la page Praticien

Afin de pouvoir proposer des Téléconsultations, le Praticien doit obligatoirement suivre les étapes suivantes :

1. Se connecter à la Plateforme en se rendant sur le site Internet <https://www.wepsee.com/>
2. Déposer sa candidature à l'adresse suivante <https://www.wepsee.com/fr/apply.html>
3. Après autorisation de SHERFI SAS, s'il n'est pas déjà inscrit, accepter les Conditions Générales de Prestations de services et les Conditions Générales de Téléconsultation ;
4. Accéder à l'Espace Praticien ;
5. Créer sa page Praticien en renseignant les informations nécessaires.
6. Renseigner ses disponibilités pour les Téléconsultations et cliquer sur l'onglet partager mon agenda ;
7. Le cas échéant, communiquer toutes informations utiles aux Utilisateurs concernant ses conditions de Téléconsultation.

Le Praticien qui agit pour le compte d'une personne morale peut être amené, en plus des informations qui lui sont demandées lors de la création du Compte, à fournir les documents et informations suivantes sur demande de SHERFI SAS :

1. Communiquer un K-bis de moins de trois (3) mois ou tout autre élément attestant de l'existence juridique de la personne morale ;
2. Attester qu'il dispose de la possibilité d'engager la personne morale en sa qualité de représentant de cette dernière ;
3. Communiquer ses coordonnées bancaires complètes ainsi qu'un RIB.

En tout état de cause, le Praticien déclare qu'il dispose des pouvoirs pour engager sa société, que la société qu'il engage est valablement constituée et qu'elle dispose de la pleine capacité de proposer une ou plusieurs Téléconsultations.

SHERFI SAS se réserve le droit de vérifier l'ensemble des éléments communiqués par le Praticien et d'accepter ou de refuser la Création d'une Téléconsultation pour laquelle les éléments communiqués sont insuffisants ou manifestement erronés, anormaux ou pour tout autre motif légitime, et en particulier, lorsqu'il existe un litige avec le Praticien.



13. Référencement et personnalisation de la page Praticien et de son agenda

Les agendas et pages des Praticiens sont alors référencés sur la Plateforme et proposés aux Utilisateurs, le Praticien confiant à SHERFI SAS la prestation de référencement.

Le Praticien peut publier des contenus (notamment des textes, des visuels ou des vidéos) sur la Plateforme. Ces publications sont réalisées sous la seule responsabilité du Praticien qui a la charge de la modération des contenus ainsi publiés.

Le Praticien déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les éléments qu'il publie sur la Plateforme. Le Praticien concède une licence d'utilisation à SHERFI SAS sur ces éléments pour les besoins résultant de l'exécution des présentes Conditions Générales de Prestations de services et garantit SHERFI SAS contre toute demande émanant de tiers concernant ces éléments.

Le Praticien supporte toute rémunération qui serait éventuellement due à des tiers au titre de ces éléments.

SHERFI SAS intervenant en qualité d'hébergeur des données et des informations que les Praticiens publient sur la Plateforme SHERFI SAS à partir de leurs propres pages. SHERFI SAS n'exerce aucun contrôle a priori sur ces éléments et ne peut être qualifiée d'éditeur des éléments hébergés sur la Plateforme SHERFI SAS.

SHERFI SAS s'engage à agir promptement pour retirer ou rendre l'accès impossible à tout contenu hébergé dont le caractère illicite a été porté à sa connaissance.

La publication de contenu illicite pourra entraîner la résiliation des présentes Conditions Générales de Prestations de services selon les modalités définies à l'article 25, la fermeture du Compte du Praticien ainsi que le retrait de toutes ses Téléconsultations.

14. Commande d'une Téléconsultation

Les Praticiens doivent s'efforcer de proposer des Téléconsultations toutes les trente (30) à quarante (40) minutes.

Une fois l'agenda partagé, tout Utilisateur peut passer une commande de Téléconsultation auprès du Praticien, sous réserve de son acceptation et en contrepartie du versement du Prix de la Téléconsultation ainsi que de l'acceptation des Conditions Générales de Téléconsultation.

Lorsque la Téléconsultation est acceptée par le Praticien, un e-mail est transmis à l'Utilisateur.

Par ailleurs, le Praticien peut également prendre un rendez-vous directement pour le compte d'un Utilisateur.



Une fois la Téléconsultation confirmée, un courrier électronique de rappel sera adressé à l'Utilisateur par SHERFI SAS quarante-huit (48) heures, vingt-quatre (24) heures et dix (10) minutes avant la date prévue.

Au titre de ses prestations techniques, SHERFI SAS procède à la mise en relation entre le Praticien et les Utilisateurs, ainsi qu'à l'encaissement des fonds par l'intermédiaire de son prestataire technique spécialisé.

15.1 Droit de rétractation - annulation de la Téléconsultation et remboursement des sommes versées

15.1 Le Praticien dispose de la faculté de refuser et d'annuler une Téléconsultation depuis sa page Praticien sans que la responsabilité de SHERFI SAS ne puisse être engagée. En cas de refus ou d'annulation d'une Téléconsultation, SHERFI SAS retire alors automatiquement la Téléconsultation de l'agenda.

En cas d'annulation, il appartiendra au Praticien de prendre contact avec les Utilisateurs et de définir les modalités de report et de définir les modalités de détermination d'une nouvelle date convenant aux deux parties.

Aucun prélèvement n'intervenant avant la Téléconsultation, aucun remboursement ne sera nécessaire.

15.2 Par ailleurs, il est rappelé aux Praticiens que les Utilisateurs disposent d'un droit de rétractation.

En effet, conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ». Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat à distance est conclu, cette date étant précisée au sein du mail de confirmation de la Commande.

L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation avant la fin du délai de 14 jours, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de frais, au choix :

- Par toute déclaration indiquant sa volonté dénuée d'ambiguïté de renoncer à sa Commande;
- Ou en utilisant un modèle de formulaire.

Toutefois, si la Téléconsultation est totalement exécutée avant la fin du délai de rétractation et l'exécution ayant commencé avec son accord et sa demande expresse (ce qui est le cas lorsqu'il sélectionne une date de Téléconsultation à moins de quatorze (14) jours et qu'il coche la case relative à la renonciation à son délai de rétractation) aucune rétractation ne sera possible. Ainsi, si l'Utilisateur a réservé une Téléconsultation pour le 20 septembre mais qu'il ne l'a pas suivie, il ne peut utiliser son droit de rétractation le 21 septembre.

Par ailleurs, des frais d'annulation pour un montant forfaitaire de cent euros (100 €) toutes taxes comprises seront appliqués, en cas de non présentation d'un Utilisateur à un rendez-vous pris



auprès d'un Praticien ou d'impossibilité technique de délivrer le service du fait d'un Utilisateur, sans information préalable de SHERFI SAS avant le rendez-vous.

16. Accès aux Téléconsultations et déroulement de la Téléconsultation

À réception des informations bancaires par SHERFI SAS, des codes d'accès seront acheminés automatiquement à l'Utilisateur et au Praticien, par courriel, en fonction des informations transmises lors de son inscription, et sous réserve de l'acceptation du paiement par l'Utilisateur.

L'interface de téléconsultation sera accessible à l'Utilisateur et au Praticien dix (10) minutes avant l'heure du début de la Téléconsultation fixée dans l'agenda et acceptée par le Praticien.

La Téléconsultation débutera par l'actionnement, par le Praticien, du bouton spécifiquement prévu à cet effet sur l'interface de Téléconsultation. Le temps de la Téléconsultation sera calculé à compter de cette connexion.

Le temps de la Téléconsultation pourra être suspendu par le Praticien. Toutefois, ce dernier est averti que seules les minutes comptées seront facturées.

Ensuite, la Plateforme enregistre le temps exact de la Téléconsultation :

- si le temps de la Téléconsultation est inférieur à celui anticipé, le trop perçu sera déduit du montant de la Commande. Tout ¼ heure entamé est dû.
- si le temps de la Téléconsultation dépasse le temps prévu, ce temps reste à la charge du Praticien (aucune facturation complémentaire), dans la limite de 60 minutes.

Postérieurement à la Téléconsultation (deux heures après en moyenne) le Prix de la Téléconsultation sera prélevé sur le compte bancaire de l'Utilisateur.

Le déroulement des Téléconsultations (contenu, échanges, conseils...) est soumis à la seule et exclusive responsabilité des Praticiens dans les conditions de droit commun. Chaque Praticien est assuré au titre de sa Responsabilité Civile Professionnelle.

La relation entre le Praticien et l'Utilisateur est régie par le règlement propre à l'organisation de ses Téléconsultations. Ces Conditions Générales de Téléconsultation sont acceptées par l'Utilisateur lors de sa Commande ou à la création de son Compte.

Le Praticien se conformera strictement aux Conditions Générales de Téléconsultation. SHERFI SAS n'a aucun contrôle ni aucune maîtrise sur le contenu des Téléconsultations qui sont délivrées sous la seule responsabilité des Praticiens, en leur qualité de professionnels.

En cas de réclamation, l'Utilisateur sera invité à la porter à la connaissance de la Plateforme via notre service client (intercom ou mail).



SHERFI SAS effectuera alors une enquête ainsi qu'un échange de points de vue entre le Praticien et l'Utilisateur. Un remboursement éventuel, par le Praticien uniquement, pourra intervenir, dans la limite de la moitié du Prix de la Téléconsultation, ce que le Praticien accepte.

Par ailleurs, un remboursement est prévu si le service proposé par SHERFI SAS n'a pas pu être délivré en raison de problèmes techniques du fait de SHERFI SAS ou du Praticien.

17. Suivi des Téléconsultations et des réservations

Toutes les réservations sont effectuées en temps réel par les Utilisateurs par l'intermédiaire de la Plateforme. Le Praticien devra soit accepter, soit refuser la réservation.

SHERFI SAS permet au Praticien d'accéder en permanence à un état descriptif des Commandes de Téléconsultations déjà réalisées, des Commandes à valider ou à refuser et des Commandes en cours, mentionnant le total du Prix des Téléconsultations.

Le Praticien peut ainsi avoir accès à des outils statistiques par l'intermédiaire de la Plateforme.

18. Reversement du Prix de la Téléconsultation

Chaque fin de mois, SHERFI SAS adresse au Praticien par courriel une facture et un décompte des Téléconsultations réalisées.

Le Prix des Téléconsultations réalisées est reversé par virement bancaire dans les meilleurs délais au Praticien.

À compter de la réception de ces documents, le Praticien dispose alors d'un délai de dix (10) jours francs pour accepter ou contester le décompte. À défaut de réponse dans ledit délai, la facture et le récapitulatif des Téléconsultations réalisées sont considérés comme acceptés. En cas de contestation du décompte, la partie la plus diligente procède selon les modalités définies à l'article Litiges.

19. Prix des Prestations de SHERFI SAS

En contrepartie des prestations de SHERFI SAS (référencement, moyens techniques proposés via la Plateforme), le Praticien devra régler à SHERFI SAS quinze pourcent (15%) du Prix de chaque Téléconsultation au titre des prestations techniques proposées par la Plateforme.

Il appartiendra au Praticien de reverser la TVA sur le Prix des Téléconsultations auprès des services fiscaux et d'effectuer toutes les déclarations nécessaires dans la mesure où SHERFI SAS ne collecte la TVA que sur le montant de ses propres Prestations.



20. Obligations du Praticien

Le Praticien s'engage à se conformer à l'ensemble de ses obligations en matière professionnelle, déontologique, fiscales, sociales et à effectuer toutes les déclarations auprès des autorités compétentes découlant de l'organisation de la Téléconsultation.

Le Praticien s'engage à assurer le service après-vente relatif aux Téléconsultations et à traiter les demandes des Utilisateurs de SHERFI SAS.

Le Praticien déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à l'exercice de son activité et s'engage à transmettre la preuve de cette assurance, si SHERFI SAS lui en fait la demande.

SHERFI SAS se réserve la faculté de requérir du Praticien tout document complémentaire afin que celui-ci démontre du respect de ses obligations ainsi que la possibilité de résilier les présentes Conditions Générales de Prestations de services selon les modalités définies à l'article 25, et de déréférencer toute Téléconsultation pour laquelle le Praticien méconnaîtrait ses obligations.

21. Propriété intellectuelle sur la Plateforme – Licence d'utilisation de la Plateforme

Le Praticien s'interdit de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle (en ce compris les droits d'auteur, droits voisins, le droit sui generis du producteur de bases de données, le droit des marques, le droit des dessins et modèles, noms de domaine) de SHERFI SAS et/ou de tout tiers, portant sur la Plateforme SHERFI SAS, et les applicatifs logiciels qu'il peut utiliser ou télécharger depuis son Compte.

SHERFI SAS est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle tant sur la structure que sur le contenu de la Plateforme SHERFI SAS (notamment les textes, les logos, les images, les éléments sonores, les logiciels, les icônes, la mise en page, les bases de données) en ce compris les applicatifs logiciels mis à disposition de l'Organisation ou a acquis régulièrement les droits permettant l'exploitation de la structure et du contenu de la Plateforme Pro.

Ainsi, le Praticien, à qui SHERFI SAS concède une simple licence d'utilisation de ces éléments pendant la durée d'ouverture du Compte Praticien et pour le monde entier, ne peut pas procéder, en dehors du cadre de cette licence d'utilisation, à leur reproduction, représentation, adaptation, traduction, transformation partielle ou intégrale, ou transfert, de quelque façon que ce soit et à quelque fin que ce soit.

Les marques et logos reproduits sur la Plateforme SHERFI SAS sont déposés par les sociétés qui en sont titulaires. Toute reproduction en dehors du cadre de cette licence d'utilisation des noms ou logos, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable du titulaire concerné est interdite.



Le non-respect de ces interdictions peut notamment constituer un acte de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale et parasitaire engageant la responsabilité civile et/ou pénale du Praticien et entraînant la suppression du Compte du Praticien, selon les modalités définies à l'article 25.

22. Responsabilité du Praticien

Le Praticien organise les Téléconsultations sous sa seule responsabilité.

Le Praticien est seul responsable des informations et de tout autre élément qu'il publie sur la Plateforme. SHERFI SAS, agissant en qualité d'hébergeur, se réserve le droit de mettre en cause directement la responsabilité du Praticien dans le cadre de tout contentieux relatif à une publication du Praticien sur la Plateforme.

Le Praticien garantit intégralement SHERFI SAS contre toute demande formulée par un tiers à son encontre du fait de la méconnaissance par le Praticien de ses obligations professionnelles ou ses obligations d'utilisation de la Plateforme.

23. Responsabilité de SHERFI SAS

Il est expressément rappelé que SHERFI SAS n'agit qu'en qualité de plateforme technique (mise en relation, service de vidéo, inscription et paiement), permettant la mise en relation entre un Praticien et un Utilisateur via la Plateforme, en ce qui concerne la réalisation des Téléconsultations.

En sa qualité de prestataire technique, SHERFI SAS n'est responsable envers le Praticien qu'en ce qui concerne le référencement de la Téléconsultation sur la Plateforme, la perception et le reversement du Prix des Téléconsultations.

Compte tenu des limites et de l'état actuel de la technique informatique et télématique, que l'Utilisateur déclare connaître, de la technicité des prestations, SHERFI SAS est tenue à une obligation de moyens et non de résultats et s'engage notamment à apporter ses meilleurs efforts à l'exécution des prestations de mise en relation (qualité de l'image et du son notamment).

En conséquence, SHERFI SAS s'efforcera de fournir aux Praticiens et Utilisateurs un accès permanent sans qu'elle puisse pour autant le garantir, compte tenu de la nature du réseau et aux opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme.

SHERFI SAS intervient en tant qu'hébergeur des données et d'informations que les Utilisateurs et les Praticiens publient sur la Plateforme à partir de leurs propres pages. SHERFI SAS n'exerce aucun contrôle a priori sur ces informations et ne peut être qualifiée d'éditeur des informations publiées sur la Plateforme.

SHERFI SAS décline toute responsabilité concernant les erreurs ou omissions portant sur les informations diffusées sur la Plateforme qu'elle fournit. SHERFI SAS ne peut être tenue responsable de l'interprétation ou de l'utilisation des contenus et informations diffusés par l'intermédiaire de sa Plateforme, ni des conséquences qui en découlent. De manière générale, le



Praticien reconnaît que l'utilisation qu'il fait des informations et des fonctionnalités de la Plateforme se fait sous ses seuls contrôle, direction et responsabilité.

SHERFI SAS permet à toute personne de signaler tout contenu illicite et d'en solliciter le retrait en remplissant le formulaire de contact à l'adresse suivante : support@wepsee.com

SHERFI SAS s'engage à agir promptement pour retirer ou rendre l'accès impossible à tout contenu ou information hébergé dont le caractère illicite a été porté à sa connaissance.

Il est convenu entre les parties que la responsabilité de SHERFI SAS est limitée aux seuls dommages directs. De ce fait, la responsabilité de SHERFI SAS est exclusive de tout dommage indirects tels que les pertes de clientèles, les pertes de commandes, les troubles commerciaux, les pertes de bénéfices, les atteintes à l'image de marque.

En outre et quel que soit le fondement de sa responsabilité, la responsabilité de SHERFI SAS tous dommages et toutes fautes confondues est limitée à trois (3) fois le montant du Prix des Prestations facturées au Praticien pendant les 3 mois qui précèdent la survenance du dommage.

24. Exclusivité sur des plateformes

Le Praticien demeure libre de proposer des Téléconsultations directement en cabinet, mais en revanche, confie l'exclusivité de ses Téléconsultations sur une plateforme Internet équivalente à la Plateforme pendant toute la durée d'ouverture de son Compte Praticien. Le Praticien qui souhaite proposer des consultations via d'autres sites, concurrents de SHERFI SAS devra auparavant fermer son Compte Praticien SHERFI SAS. La violation de cet engagement pourra entraîner la fermeture de son Compte Praticien, si après échanges avec SHERFI SAS, le Praticien poursuit la réalisation de Téléconsultations via d'autres Plateformes.

25. Résiliation

25.1. Pour manquement grave ou force majeure

Les présentes Conditions Générales de Prestations de services peuvent être résiliées sans préavis du fait de la survenance de l'un des événements suivants :

- en cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, aux articles 1 à 31 ;
- en cas d'évènement de force majeure se prolongeant au-delà d'un (1) mois à compter de la survenance du cas de force majeure défini à l'article 26 des présentes Conditions Générales de Prestations de services.

La résiliation dans les cas prévus ci-dessus s'entend de plein droit, et sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail notifiant la résiliation et son motif, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels la partie victime de l'inexécution contractuelle peut prétendre.



Si une Téléconsultation a été mise en place et que les présentes Conditions Générales de Prestations de services sont résiliées pour faute du Praticien ou non-respect des Conditions Générales de Prestations de services, SHERFI SAS se réserve le droit de suspendre les Téléconsultations en cours, de supprimer le Compte du Praticien, notamment si la Téléconsultation n'est pas conforme aux conditions générales de Prestations de services.

SHERFI SAS facturera alors au Praticien le Prix de ses Prestations pour l'ensemble des Téléconsultations commandées et qui seront remboursées.

SHERFI SAS se réserve le droit de procéder au reversement du Prix des Téléconsultations, au Praticien, pour les Téléconsultations intervenus avant la résiliation, sous réserve de la déduction de toutes sommes qui lui seraient dues en exécution des présentes Conditions Générales de Prestations de services.

À cette fin, SHERFI SAS est autorisée à effectuer toute compensation entre les sommes qui lui sont dues par le Praticien et celles dont elle dispose pour le Compte du Praticien.

La conséquence de cette résiliation est la fermeture du Compte.

25.2 Pour arrêt des services

A tout moment, mais sous réserve de respecter un préavis de deux (2) mois, l'une des Parties peut clôturer le Compte Praticien. Dans tous les cas, la demande devra être faite par e-mail. A l'issue de la clôture du Compte Praticien, le Compte Praticien ne sera plus utilisable et plus aucune Téléconsultation ne pourra être réalisée.

26. Force majeure

L'exécution par SHERFI SAS de ses obligations aux termes des présentes Conditions Générales de Prestations de services sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

SHERFI SAS avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les meilleurs délais à compter de la date de survenance de l'évènement.

Si cet évènement de force majeure se prolonge au-delà d'un (1) mois à compter de sa survenance, chacune des parties pourra mettre fin aux Conditions Générales de Prestations de services dans les conditions prévues à l'article 25.

27. Données personnelles

Le Praticien qui procède à la Création d'une Téléconsultation peut être conduit à communiquer des données personnelles nécessaires au référencement, à l'édition et à la commercialisation de la Téléconsultation.



Sans ces données personnelles, SHERFI SAS ne peut procéder au référencement, à l'édition et à la commercialisation des Téléconsultations.

Certaines informations doivent être obligatoirement transmises par le Praticien, elles sont identifiées par un astérisque, d'autres sont facultatives et ont pour finalité de mieux connaître les Praticiens et d'améliorer la qualité des services qui leurs sont proposés.

À défaut de réponse ou de réponse inexacte de la part du Praticien aux informations demandées et obligatoires, SHERFI SAS ne pourra pas référencer la Téléconsultation.

Le Praticien est invité à lire la politique de confidentialité de SHERFI SAS disponible à l'adresse suivante : <https://www.wepsee.com/fr/privacy/> .

Cette politique de confidentialité présente la manière dont SHERFI SAS traite les données personnelles collectées auprès des Praticiens.

28. Inaccessibilité

Le Praticien ne pourra pas céder ou transférer ou apporter, directement ou indirectement, à titre onéreux ou gratuit, les avantages ou obligations que lui confèrent les Conditions Générales de Prestations de services sauf accord préalable et écrit de SHERFI SAS.

29. Indépendance des parties

En dehors du cadre du mandat expressément prévu par les présente Conditions Générales de Prestations de services, aucune des parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre partie.

Elles reconnaissent agir chacune pour leur compte.

Aucune des parties ne pourra se réclamer des dispositions du présent Contrat pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent, salarié, de représentant ou de préposé de l'autre partie, ni engager l'autre partie à l'égard des tiers au-delà des prestations explicitement prévues par les dispositions du présent Contrat.

Par ailleurs, il n'est formé, aux termes du présent Contrat, aucune structure juridique particulière entre les parties, chacune d'entre elle conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa clientèle propre.

Par ailleurs, chacune des parties demeure seule responsable de ses allégations et de ses engagements, prestations, produits et personnels.

30. Indépendance des clauses et survie des obligations

Il est convenu que l'invalidité, l'inopposabilité, l'inefficacité ou l'impossibilité de mettre œuvre une stipulation des Conditions Générales de Prestations de services n'affectera aucunement la



validité, l'opposabilité, l'efficacité et la mise en œuvre de ses autres stipulations, qui continueront de trouver pleine application.

Le fait par l'une des parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre partie d'une disposition des Conditions Générales de Prestations de services ne sera en aucun cas réputé constituer une renonciation à l'exécution de ce droit.

31. Intégralité

Les parties reconnaissent que les Conditions Générales de Prestations de services constituent l'intégralité de l'accord entre elles en ce qui concerne le référencement, l'édition, la commercialisation de Téléconsultations et le service après-vente.

Aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations non comprises dans les Conditions Générales de Prestations de services en dehors de tout accord préalable et écrit entre les parties.

32. Litige

Les Conditions Générales de Prestations de Service sont régies par le droit français.

Les parties s'efforceront de régler leurs différends par voie amiable préalablement à la saisine des Tribunaux.

Tout éventuel litige se rapportant à l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Prestations de services sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.

33. Notifications

Toutes notifications devant être effectuées en relation avec les Conditions Générales de Prestations de services seront considérées comme réalisées si elles sont faites par SHERFI SAS et le Praticien par courriel ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse de SHERFI SAS mentionnée en tête des présentes à l'encontre du Praticien mentionné sur son compte.